



PREAVIS » MUNICIPAL No 10-2014 « CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU BUDGET
COMMUNAL DE L'EXERCICE 2014, 1ÈRE SERIE »
CREDIT DEMANDE CHF 189'700.00

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY
PAR LA COMMISSION DES FINANCES

Séance du Conseil communal du 4 juin 2014

La Commission des finances a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 12 mai 2014 à la Maison pulliérane. Elle a siégé en présence de M. Gil Reichen, Syndic et de M. Claude-Alain Chuard, Chef du Service des finances qu'elle remercie pour les renseignements et explications donnés aux commissaires.

M. Gil Reichen n'est pas revenu sur la structure bien connue du préavis mais a précisé que la Municipalité s'est elle aussi étonnée que des crédits supplémentaires soient demandés pour le Service informatique et le Stand de Volson sans attendre le budget 2015 (les réponses des directions concernées figurent ci-dessous). Il souligne aussi qu'en ce qui concerne Swisscom, c'est l'entreprise, victime de sa trop large publicité, qui s'est adressée à la Commune pour pouvoir développer son réseau. Même si les crédits induits par cette demande sont refusés, Swisscom la maintiendra et les services pulliérans seront submergés.

Points du préavis

3.1 Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

170 - Centre sportif de Rochettaz: les travaux urgents ont été requis par les services de l'hygiène. Ils ont déjà été effectués et il s'agit de régulariser la dépense. La Commission n'a pas reçu le détail pour cette somme considérée comme le minimum à engager. Un préavis conséquent sur le sujet sera présenté prochainement.

351 - Bâtiments administratifs : le matériel du restaurant du Prieuré a également déjà été remplacé et payé. Les équipements sont mobiles et pourront être réutilisés dans un autre bâtiment à la fin du bail.

3.2 Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagés par la Municipalité

190 - Service informatique: le développement informatique pour traiter plus efficacement les permis de fouilles était prévu, mais son acquisition est rendue urgente par l'augmentation des demandes annoncées par Swisscom (+ environ 140% par an). Le système informatique choisi est compatible avec les systèmes futurs et permettra un gain de temps (non chiffré) sur le traitement et la gestion des permis.

351 - *Bâtiments administratifs* : au Stand de Volson, la démolition du petit bâtiment pour le tir au pistolet est impérative pour des raisons de sécurité, le public pouvant s'y introduire. La responsabilité de la commune est engagée en cas d'accident.

La mise en conformité nécessaire du grand bâtiment devra quant à elle faire l'objet d'une demande ultérieure.

410 - *Service technique*: la Direction des travaux et des services industriels ne pourra pas assurer le suivi et le contrôle de tous les travaux. Elle sait déjà à ce stade que des crédits supplémentaires seront nécessaires pour un mandat extérieur sans attendre le préavis de la 2^{ème} série. Sur les CHF 50'000 demandés, environ CHF 30'000 sont prévus pour cette externalisation et environ CHF 20'000 pour l'étude des opportunités de collaboration entre la DTSI et Swisscom. Par exemple ces deux entités grouperont leurs travaux par quartiers, un test sur un « îlot » sera bientôt effectué pour essayer de diminuer les coûts. De plus la DTSI a déjà établi une procédure claire et a fixé de nouveaux tarifs pour les permis de fouilles qui permettent de répercuter l'entier des coûts sur le demandeur. Une partie des crédits supplémentaires sera donc remboursée par Swisscom.

La discussion en commission a également permis de préciser qu'il est impossible d'obtenir une synergie entre Swisscom et son concurrent UPC Cablecom, tous les deux possédant leur propre réseau et leur propre technologie.

Vote

Le préavis est accepté par 9 oui et 2 abstentions.

Conclusion

La Commission des finances vous demande donc d'accepter les conclusions telles qu'énoncées dans le préavis 10-2014, soit

D'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2014, 1^{ère} série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 189'700.00.

Pour la Commission des finances
Anne Schranz, rapporteur

Pully, le 25 mai 2014